

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
23/01/2026

Date d'affichage
04/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil dix vingt six

*Le 28 Janvier à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GUIGNON Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés BRIAND Henri, JALLU Yann, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François

ABSENTS : JOUAUX Laëtitia,

POUVOIR : SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX

M Rémy Goron est élu secrétaire de séance.

N°08-01-2026 – Approbation du projet et plan de financement - Pont de la Gahidrais

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la détection d'une faiblesse d'ouvrage d'art entre les communes de Bazouges-la-Pérouse et Noyal-sous-Bazouges, ayant mené à la rénovation de l'ouvrage, la commune de Bazouges-la-Pérouse s'est inscrite dans la démarche Du PROGRAMME PONT NATIONAL 1 dès 2021 lors de son lancement avec le CEREMA. Elle a ainsi pu bénéficier de diagnostics sur l'ensemble de ses ouvrages d'art.

En 2023, une nouvelle campagne est lancée suite à la phase de diagnostic appelée PROGRAMME NATIONAL PONTS 2.

Cette nouvelle campagne, fut réservée aux ouvrages ayant montré des signes de fragilité. Le Pont de La Gahidrais a donc été retenu pour cette inspection détaillée, concluant à la nécessité d'entreprendre des travaux de préservation à court et moyen termes.

Un rapport d'inspection a donc été produit, suite à la mission confiée par la commune à la société Antéagroup, en vue d'étude précise sur les réparations à mener : détaillant les travaux prévus, les plans de travaux, les coûts prévisionnels et le planning de l'opération.

Monsieur le Maire présente le rapport et le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de restauration du pont au lieudit La Gahidrais

Approuve le plan de financement annexé à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions inscrites au plan de financement

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Secrétaire de Séance

Rémy GORON



Le Maire

Pascal HERVÉ

